



Aujourd’hui le 24 avril, lors de son point de presse quotidien, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux, et du directeur national de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 22 616 cas de personnes infectées au Québec, 1 460 personnes hospitalisées, 227 personnes aux soins intensifs et de 1 340 décès.

Le premier ministre a indiqué que plusieurs états dans le monde étaient également confrontés à des crises dans les résidences pour aînés. Il a indiqué qu’une demande avait été faite, notamment au président du Conseil du trésor, pour que soit accélérée la réforme des CHSLD. Il a indiqué que les critères étaient assouplis, et il a demandé aux personnes disponibles à temps plein de venir aider dans les CHSLD contre rémunération, même sans qualifications.

Il a indiqué que hors CHSLD, la progression du virus au Québec était stable. Il a rappelé qu’un calendrier de réouverture sera présenté la semaine prochaine. Il a indiqué que malgré un déconfinement progressif, les mesures de distanciation sociale seront conservées et le port du masque recommandé en public dans les cas où la distanciation sera impossible (ex. : transport en commun). Il a indiqué que les Québécois devront se déprogrammer et se préparer à une réouverture progressive.

DEMANDE DE LA FQM POUR UNE AIDE DIRECTE AUX PETITS COMMERCE ET AUX SERVICES DE PROXIMITÉ

Comme mentionné hier, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé au gouvernement qu’un volet d’aide directe soit prévu dans le plan de relance économique et mise à la disposition des services de développement local des MRC pour aider les petits commerces et les services de proximité qui contribuent à la vitalité de nos communautés. Le président de la FQM, M. Jacques Demers, a d’ailleurs accordé une entrevue à ce sujet. Nous vous invitons à lire l’article publié aujourd’hui dans La Presse et plusieurs quotidiens de la Coopérative nationale de l’information indépendante [ICI](#).

Vous pouvez consulter la lettre envoyée au premier ministre du Québec [ICI](#).

Questionné à ce sujet lors de son point de presse quotidien, le premier ministre, M. François Legault, a répondu que rien n’était exclu et qu’il est important de rouvrir rapidement ces entreprises.

PROLONGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE AU QUÉBEC JUSQU'AU 29 AVRIL 2020

Hier, le gouvernement du Québec a décrété le renouvellement de l'État sanitaire au Québec jusqu'au 29 avril 2020.

C'est la première fois depuis le 13 mars dernier, après cinq décrets, que le gouvernement décrète une période d'état d'urgence inférieure à dix jours, comme le lui permet la *Loi sur la santé publique*.

Rappelons qu'en vertu de cette loi, le gouvernement peut notamment ordonner la fermeture des établissements d'enseignement ou de tout autre lieu de rassemblement; requérir l'aide de tout ministère ou organisme en mesure d'assister les effectifs déployés; faire les dépenses et conclure les contrats qu'il juge nécessaires; ordonner toute autre mesure nécessaire pour protéger la santé de la population.

INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA FQM EN FAVEUR DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX ET DES POMPIERS VOLONTAIRES AYANT PERDU LEUR PRINCIPAL EMPLOI, QUI REÇOIVENT ENTRE 1 000 ET 2 000 \$ EN RÉMUNÉRATION ET QUI NE PEUVENT PAS RECEVOIR LA PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE

Dans l'infolettre du 16 avril dernier, nous vous informions des démarches entreprises par la FQM afin d'assurer l'admissibilité des élus-es municipaux et des pompiers volontaires au Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE), qui ont perdu leur emploi principal et qui reçoivent une rémunération entre 1 000 à 2 000 \$ pour leur implication dans leur communauté, ce qui les rend inéligibles à la Prestation canadienne d'urgence. [Une réponse est imminente dans ce dossier. Nous vous reviendrons dès que possible à ce sujet. Suivez nos infolettres.](#)

Vous pouvez consulter [ICI](#) la lettre envoyée par le président de la FQM à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, et au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet.

RECONDUCTION DES PRIMES OFFERTES AU PERSONNEL DE LA SANTÉ JUSQU'AU 31 MAI

Comme annoncé par le premier ministre, le gouvernement a confirmé que l'ensemble des primes accordées dans le contexte de la crise de la pandémie de COVID-19 sont reconduites jusqu'au 31 mai prochain. Ainsi, ce sont tous les employés du milieu de la santé qui bénéficient actuellement d'une prime liée à leur exercice en temps de pandémie qui verront cette dernière reconduite pour la période annoncée. Cette prolongation s'applique bien sûr aux travailleurs des milieux de vie, notamment en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), comme les préposés aux bénéficiaires, les infirmières et les infirmières auxiliaires, mais aussi à toutes les autres personnes à risque de contamination dans l'exercice de leur fonction.

Le communiqué peut être consulté en cliquant [ICI](#).

ÉLARGISSEMENT TEMPORAIRE RELATIF AUX SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE

Hier, le gouvernement du Québec a annoncé l'élargissement temporaire des principes d'utilisation de la modalité de prestation de services de soutien à domicile allocation directe/chèque emploi-service (AD/CES) pour les parents d'enfants lourdement handicapés, afin de diminuer les risques de contamination.

Ainsi, le gouvernement offre temporairement aux parents la possibilité d'être eux-mêmes engagés dans le cadre de l'AD/CES pour effectuer, en partie ou en totalité, la dispensation des heures de services d'aide à domicile habituellement rendue à l'enfant par un travailleur de l'AD/CES, soit les services d'aide aux activités de la vie domestique et les services d'assistance personnelle. Notons que les parents ne pourront toutefois pas être engagés pour les heures de services prévues pour du répit.

Cette mesure sera en vigueur dès le lundi 27 avril 2020 et se poursuivra jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Vous pouvez consulter le communiqué en cliquant [ICI](#).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC OUVRE UN VOLET TEMPORAIRE AU FONDS MILLE ET UN POUR LA JEUNESSE AFIN D'AIDER LES ORGANISMES VICTIMES DE LA CRISE

Dans le contexte de la crise de la COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé qu'une somme de 1 million de dollars, puisée à même l'enveloppe destinée au Fonds Mille et UN (FM1) pour la jeunesse, sera réservée afin de venir en aide aux organisations jeunesse qui sont actuellement aux prises avec des difficultés financières importantes.

Ce volet COVID-19 est temporaire et complémentaire aux autres soutiens gouvernementaux. Il est adapté pour répondre aux effets néfastes de la crise sur plusieurs organismes jeunesse. Le montant total de l'aide financière sera déterminé par l'organisme demandeur. L'aide gouvernementale s'élèvera au maximum à 50 % de l'objectif fixé. Le minimum accordé est de 5 000 \$, et le maximum, de 50 000 \$.

Une page du site Internet du FM1 est spécialement consacrée à ce volet temporaire pour la jeunesse. On y trouve notamment les critères d'admissibilité. Vous pouvez la consulter [ICI](#).

Vous trouverez le communiqué [ICI](#).

ANNULATION DE TOUTES LES ACTIVITÉS DE LA FÊTE DE LA PÊCHE ET DE CELLES ASSOCIÉES AU PROGRAMME PÊCHE EN HERBE

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé l'annulation de la Fête de la pêche, en raison de la pandémie de la COVID-19. Les activités du Programme de soutien à l'ensemencement des lacs et des cours d'eau (PSELCE) et celles associées au programme Pêche en herbe sont aussi annulées pour l'été 2020.

Le MFFP rappelle également aux amateurs de chasse, de pêche et de piégeage de respecter les directives et les recommandations de la Direction générale de la santé publique relatives à la pandémie de la COVID-19.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau a rappelé la tenue d'une vigile virtuelle ce soir en hommage aux victimes de la tuerie en Nouvelle-Écosse.

Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)

Il a rappelé l'impact important de la pandémie sur les petites et moyennes entreprises. Il a annoncé qu'une entente a été conclue avec toutes les provinces et tous les territoires afin de réduire le loyer des PME de 75 % pour les mois d'avril, mai et juin. Le gouvernement va couvrir 50 % de cette réduction tandis que les propriétaires d'immeuble assumeront le reste de la réduction. Les entreprises dont le loyer mensuel est inférieur à 50 000 \$ seront admissibles à ce nouveau programme. Les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif seront également admissibles.

Il a indiqué que, dans les prochains jours, des mesures pour les plus grandes entreprises seront annoncées.

Il a indiqué que la réouverture graduelle de l'économie sera l'un des sujets à l'ordre du jour de la rencontre des premiers ministres qui se tiendra aujourd'hui. Il a rappelé l'importance d'agir progressivement pour ne pas perdre les progrès accomplis. Il a également rappelé aux citoyens l'importance de respecter les consignes locales.

Il a confirmé que le déploiement des soldats était en cours au Québec et en Ontario dans les centres de soins longue durée et a rappelé les sommes annoncées pour bonifier les salaires des travailleurs de la santé.



lepanierbleu.ca